



Chaudière, pome à chaleur et facture edf

Par **Michel**, le **27/09/2011** à **19:02**

Bonjour, rnMA concubine et moi avons constatés une fuite de la chaudière au début du mois de Juillet. rnNous avons directement appelé le propriétaire qui est venus constater cette nous disant que c'est une pièce de la chaudière a changer et que ce seras fait lorsqu'il viendras le 19 Juillet. rnNous sommes le 27 Septembre et toujours rien malgré de nombreux coup de téléphone et une lettre RAR de mise en demeure. rnCette fuite (d'eau chaude) entraine le fonctionnement des résistances du ballon d'eau chaude (qui servent d'appoint a la pompe à chaleur en cas de grand froid) et aujourd'hui nous avons une facture d'EDF de 2300€ qui viens de tomber. rnLors de mon appel a EDF, le dame qui m'as érpondus m'as demander si je n'avais pas de piscine chauffé (pour vous montrer a qu'elle point c'est grave) rnNous n'avons que les appareil ménager usuel (micro onde, frigo, Tv neuve machine a lavé tous classé A ou B) rnLorsque je regarde le compteur la consommation depuis notre entrée dans le logement a DOUBLE ! rnDe plus le chauffage à l'étage n'as jamais fonctionner et le propriétaire nous promet une réparation depuis notre entrée dans le logement il y a un an malgré nos relance ... rnNous n'avons toujours pas reçu la facture d'eau mais à mon avis elle risque d'être aussi plus que salé. rnQue pouvons nous faire pour d'une part obtenir jouissance de ce qui noàus as été loué (la pompe à chaleur super "économique" et surtout un chauffage à l'étage) et d'autre part faire payer une partie de cette facture par le propriétaire qui n'est pas venus faire ces réparations depuis maintenant 2 mois. rnPour précision la maison fait 120 m², chauffage au sol en bas et normalement radiateur classique en haut. rnNous sommes un couple avec 7 enfants et je craint que l'hiver s'approchant vas être dur. rnMerci d'avance, cordialement rnMichel

Par **mimi493**, le **27/09/2011** à **19:19**

Vous l'assignez en justice le plus vite possible et vous allez demander, outre les réparations,

des dommages et intérêts pour compenser vos surconsommations